



## Les Cahiers d'Outre-Mer

Revue de géographie de Bordeaux

217 | Janvier-Février 2002  
Guinée

---

# Problèmes fonciers et environnement en Guinée forestière

Jean-Etienne Bidou et Julien Gbéré Toure

---



### Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/com/1066>

DOI : [10.4000/com.1066](https://doi.org/10.4000/com.1066)

ISSN : 1961-8603

### Éditeur

Presses universitaires de Bordeaux

### Édition imprimée

Date de publication : 1 janvier 2002

Pagination : 119-138

ISSN : 0373-5834

### Référence électronique

Jean-Etienne Bidou et Julien Gbéré Toure, « Problèmes fonciers et environnement en Guinée forestière », *Les Cahiers d'Outre-Mer* [En ligne], 217 | Janvier-Février 2002, mis en ligne le 13 février 2008, consulté le 14 mars 2023. URL : <http://journals.openedition.org/com/1066> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/com.1066>

---

Ce document a été généré automatiquement le 14 mars 2023.



Creative Commons - Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International  
- CC BY-NC-ND 4.0

<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>

---

# Problèmes fonciers et environnement en Guinée forestière

Jean-Etienne Bidou et Julien Gbéré Toure

---

- 1 En Guinée forestière, la guerre civile libérienne, qui s'est étendue quelques années plus tard à la Sierra Léone a déversé sur les régions frontalières plusieurs centaines de milliers de réfugiés. Cet afflux de population s'ajoutant à une croissance naturelle élevée a réveillé la vieille peur du déséquilibre entre les besoins soudain amplifiés et les ressources limitées par un milieu fragile. De fait, l'accroissement de la pression démographique, dans un système d'agriculture sur brûlis tel qu'il est pratiqué en Guinée forestière risque d'entraîner des dégradations environnementales sérieuses. Le raccourcissement des durées de jachères a été décrit dans son contexte historique et social<sup>1</sup> de même que les empiètements des villageois sur des forêts classées, quelquefois même des réserves mondiales de la Biosphère comme au mont Nimba<sup>2</sup> et au Ziama.
- 2 Cependant bien qu'il soit logique, le lien entre accroissement de la population et dégradation du milieu n'est pas pour autant mécanique. S'interpose tout le système social et en particulier les conditions d'accès à la terre. Or, de ce point de vue, la Guinée Forestière, comme d'ailleurs de très nombreuses régions d'Afrique, est en train de connaître des mutations considérables. La terre qui, dans l'économie ancienne, était une ressource utilisée pour la reproduction du groupe devient, dans une économie de plus en plus marchande, une richesse faisant l'objet d'une capitalisation. Dans ces conditions, il est nécessaire de préciser la nature des mutations foncières et ses conséquences sociales et environnementales.  
Inégalité foncière et types d'exploitations : exemples en Guinée Forestière  
La communauté rurale : un mythe ?
- 3 Depuis 1984, un certain nombre d'enquêtes agricoles ont été menées en Guinée Forestière. L'impression qui en ressort est celle d'une très grande homogénéité des systèmes agraires.
- 4 Quelle que soit la diversité ethnique ou la densité de population, et même la taille ou l'ancienneté des villages, les finages villageois s'organisent tous à peu près de la même façon. Le village est massé, isolé dans une ceinture arborée, qu'il s'agisse d'un bois

sacré, d'arbres d'ombrage des plantations caféières de l'époque coloniale ou de vergers de colatiers ou de bananiers. Au-delà, les champs de coteau défrichés pour la culture du riz pluvial sont dispersés dans des jachères forestières à divers stades de recrû. Comme, lors des défrichements, on respecte les arbres utiles et en particulier le palmier à huile, dans les régions les plus anciennement peuplées on a abouti à des paysages de palmeraies à mosaïque de cultures et de jachères. Les bas-fonds étaient autrefois peu cultivés, et seulement par les femmes pour cultiver les légumes ou le riz de contre-saison. Ils sont devenus une part importante de la production agricole du fait de l'extension de la riziculture inondée. Cette organisation des finages en auréoles se retrouve chez les Toma au nord, les Kpéllé au centre, les Manon au sud ou les Kono à l'est et participe de la relative parenté culturelle de ces ethnies de Guinée Forestière.

- 5 Plus surprenante est l'homogénéité des exploitations agricoles à l'intérieur d'un même village<sup>3</sup>. Que ce soit en pays Kono (à Lola), en pays Toma (à Sérédou), les exploitations agricoles sont basées sur la riziculture de versant. Les champs sont généralement semés en riz la première année, en maïs et manioc la deuxième, et mis en jachère la troisième année. S'ajoutent les plantations pérennes, soit intégrées au marché moderne du café, du cacao, soit à l'autoconsommation et aux échanges plus traditionnels comme la cola. Depuis une dizaine d'années les agriculteurs ont ajouté une parcelle de riz dans les bas-fonds tandis que les raphiales naturelles sont entretenues et même replantées en raphia afin de spécialiser les parcelles.
- 6 Tout au plus peut-on relever un début de différenciation sociale<sup>4</sup>: l'inégalité, lorsqu'elle existe, commencerait dès que la couverture des besoins alimentaires familiaux est assurée. Si c'est le cas, les exploitants peuvent utiliser leurs surplus de trésorerie pour engager des ouvriers agricoles et augmenter leurs superficies dans les domaines actuellement les plus productifs : les cultures de rente et la riziculture de bas fond. Il est vrai qu'en l'absence de mécanisation les différences ne peuvent qu'être limitées aux effets induits par la taille des familles et le nombre d'actifs disponibles et évidemment à l'emploi d'une main d'œuvre extérieure à l'exploitation.
- 7 Cela ne peut manquer de surprendre dans la mesure où ces sociétés forestières n'étaient guère égalitaires au siècle dernier. Avec quelques nuances selon les ethnies, elles se divisaient en trois grands groupes: guerriers, hommes libres cultivateurs et captifs. Au sein d'une même catégorie, il existait une hiérarchie de fait entre les lignages. Il est fort possible que la colonisation française puis le régime de Sékou Touré aient effacé ces distinctions mais on peut craindre que derrière l'idée d'une faible différenciation sociale passe, la faible connaissance des sociétés actuelles de Guinée Forestière, référence à une société précoloniale égalitaire, dont le mythe, très largement accepté auparavant, a été entretenu par Sékou Touré<sup>5</sup>. Dès lors l'ouverture au marché et la marchandisation de l'économie seraient les outils de la dynamique de la stratification sociale.
- 8 Il faut noter cependant que ces enquêtes agricoles sont essentiellement le fait de spécialistes de l'économie rurale. Attentifs à la production agricole, ils s'intéressent essentiellement à la superficie cultivée, aux résultats de l'exploitation et aux ressources des familles. Mais c'est faire peu de cas des conditions de reproduction du système, qui est fondamentalement celui de la défriche-brûlis. Dans ce contexte, il est indispensable d'intégrer dans le calcul de la superficie des exploitations, les terres de réserve, les jachères, les friches et même pour les plus anciennes, les forêts, qui règlent la longueur de la jachère et donc les conditions de régénération de la fertilité. Peu d'études le font,

au mieux la proportion des terres cultivées et des terres en friche sur l'ensemble des terroirs villageois (75% à Lola par exemple) sont évaluées comme si les terres après avoir été cultivées revenaient dans une sorte de bien commun géré par la collectivité. Ce n'est pourtant pas le cas, au moins depuis quelques décennies, en Guinée Forestière où les maîtrises foncières sont désormais familiales et non lignagères ou villageoises.

Terres de réserve et inégalité foncière

- 9 Si l'on comptabilise les terres de réserve dans la superficie des exploitations agricoles, la distribution révèle, dans ces conditions, une forte inégalité. A Nonah<sup>6</sup>, en préfecture de Yomou, des enquêtes menées en 1996 avaient montré que 10% des chefs d'exploitation détenaient la moitié des terres du village. Les densités de population dans cette partie du pays manon étaient plutôt faibles (20 hab./km<sup>2</sup>), encore qu'une partie du finage villageois ait été amputée par le classement de la forêt de Diéké. Cette inégalité se retrouve à Kokota, où elle est à peine un peu moins forte : 16% des exploitants ont la maîtrise foncière de la moitié des terres du village ; à peine 4% en détient le quart. Ici, il s'agit d'un village très peuplé du pays Kono, à une quinzaine de kilomètres de Lola. Les densités de population atteignent 60 hab./km<sup>2</sup> et ont baissé depuis une quinzaine d'années, traduisant la saturation des terroirs ou l'attraction de la ville de Lola.
- 10 Dans les deux cas, la taille de ces réserves foncières conditionne évidemment la durée des jachères et, semble-t-il, les choix agricoles. Une classification automatique traitant l'affectation des terres dans l'exploitation, la superficie totale, et les données démographiques des unités de production (population totale et population active) permet de distinguer 6 classes d'exploitation. Ici encore on trouve une forte ressemblance avec les données des deux enquêtes menées à Nonah et à Kokota. On montrera ceux de Kokota.

Classe	1	2	3	4	5	6
% effectif	7	5	5	48	7	30
Age	34	52	55	38,9	52,7	60,9
Taille de la famille	16,6	21	11	10,3	29	7,4
Nombre d'actifs	6,3	9	4,5	3,6	14,3	4,5
Superficie totale (ha)	20,6	16,7	26,6	3,4	3,9	5,5
Superficie en versant (ha)	13,9	11,4	26,6	2,6	2,9	3,5
S. vivrier de versant (ha)	0,3	0,5	1,2	0,3	0,2	0,8
S. plantation (ha)	0,6	5,9	2,1	0,6	0,9	0,9
S. jachère (ha)	13	5	23,3	1,7	1,8	1,8
S. Bas fond (ha)	6,7	5,3	0	0,8	1	1,8

**Tableau 1 - Types d'exploitations agricoles et caractéristiques à Kokota. Enquêtes 1998**

Un faible nombre de grandes exploitations

- 11 On a coutume de désigner les chefs de famille comme des "anciens". Ce n'est pas toujours le cas, car on peut arriver à ce statut à un âge relativement précoce. Ainsi un tiers des chefs des grandes exploitations a moins de 35 ans. L'âge rejaille sur leur situation familiale et sur l'affectation des terres. Leur famille n'est pas encore très nombreuse : une quinzaine de membres en comptant les dépendants. Ils n'ont qu'une femme et des enfants en bas âge. Leurs champs de coteau ne sont pas très vastes;

certains n'en ont pas du tout. Ils possèdent peu de caféiers, un peu moins que la moyenne alors qu'ils disposent de réserves forestières et de friches importantes. Par contre l'exploitation des bas-fonds serait impressionnante s'ils la réalisaient eux-mêmes : près de 7 ha en riz. En fait, riches en terres, ils en ont cédé une partie, opération dont ils en tirent un double avantage : des revenus monétaires que leur procure la location et un aménagement des bas-fonds qu'ils ne sont pas obligés d'exécuter eux-mêmes. Certains, ayant fait accomplir ces travaux, prennent de la main-d'œuvre sous contrat journalier et se comportent comme de véritables entrepreneurs.

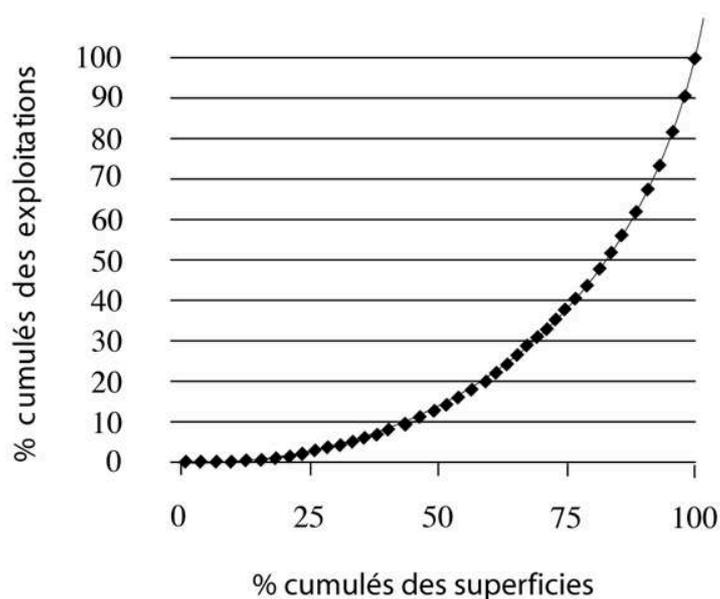


Figure 2 - Courbe de concentration des superficies des exploitations à Kokota

- 12 Les autres grands exploitants sont plus âgés. Ils se distinguent essentiellement par leur choix techniques. La classe 2 est peu nombreuse; elle est constituée par des chefs de large famille (21 personnes en moyenne) où les actifs sont nombreux. Ils ont fait le choix de défricher une partie de leur vaste domaine pour planter des caféiers et sont à la tête de plantations importantes pour la région (6 ha). Le deuxième point fort de leur exploitation est le bas-fond, comme pour la classe précédente (5,3 ha).
- 13 La classe 3, également peu nombreuse est aussi plus âgée (55 ans). Les familles sont moins nombreuses, une partie des enfants s'est mariés et a quitté la concession ce qui réduit le nombre des actifs. Ces exploitations se caractérisent par leur vaste superficie (plus de 25 ha) où se pratique l'agriculture sur brûlis la plus traditionnelle ; mais les champs restent d'une superficie peu importante car les besoins vivriers familiaux sont restreints. Ces agriculteurs ont planté des caféiers, mais moitié moins que pour la classe précédente. Il n'y a pas ou peu de riziculture de bas-fonds, sans doute parce que la nécessité ne se fait guère sentir. Il s'agit là apparemment de la classe la plus traditionnelle des agriculteurs : ceux qui n'éprouvent pas le manque de terre et que des besoins monétaires restreints n'ont pas contraint à évoluer. C'est donc, bien sûr dans cette classe que les réserves de terre sont les plus importantes.

- 14 Ces trois classes représentent moins de 20% de l'échantillon mais disposent de 50% de la superficie, jachères forestières comprises.  
Une majorité de petites exploitations
- 15 80% des exploitations ont moins de 6 ha au total. Mais beaucoup ont élaboré des stratégies qui leur permettent d'atténuer le manque de terre, à tel point d'ailleurs que l'agriculture proprement dite apparaît souvent comme une activité complémentaire dans les ménages.
- 16 *a - Les plus jeunes représentent la moitié du village (classe 4).* Ils connaissent la difficulté d'avoir peu de main-d'œuvre, généralement deux actifs (le couple d'adultes) et un nombre varié d'enfants en bas-âge qui constituent une charge souvent lourde. La superficie de leur exploitation est réduite (moyenne 3,4 ha), la moitié en jachère, ce qui ne leur assure au mieux qu'une rotation d'un an sur deux, largement insuffisante pour régénérer la fertilité des champs. Ils en sont arrivés à une alternance de cultures de versants, cultivés de la façon la plus habituelle sur deux ans : riz la première année, maïs et manioc la deuxième puis mise en jachère pour deux ans. Pendant ce temps, ils dépendront de la riziculture de bas fonds, mais sur des superficies assez réduites (0,8 ha), pas davantage à cause du manque de main-d'œuvre. L'agriculture sur ces exploitations couvrira donc tout juste les besoins familiaux.
- 17 Les hommes sont obligés de trouver ailleurs l'argent qui leur manque en étant artisans, grimpeurs de palmiers ou fabricants d'huile de palme, ouvriers agricoles employés à la tâche par des propriétaires plus gros. D'une façon générale, les revenus de leur seconde activité leur permettent de louer des bas-fonds pour la culture du riz, lorsqu'ils n'ont pas de rizière en propre.
- 18 Peu se plaignent de leur sort, et lorsqu'ils le font, c'est pour regretter les injustices dont ils sont victimes sur le plan des partages fonciers.
- 19 *b - La classe 5 se signale par des familles extrêmement nombreuses.* Il s'agit en fait de familles élargies où le partage des terres n'a pas été effectué et où plusieurs frères vivent ensemble. Ce choix est le moins mauvais lorsque le bien du père n'était pas suffisant. La taille de la famille est donc importante (29 personnes en moyenne) et les actifs nombreux. Ils ont donc développé encore plus les stratégies précédentes où il s'agit de réunir des revenus monétaires. Leur richesse est finalement leur nombre, et elle est sensible tant qu'ils trouvent des terres en location et sont capables de mobiliser des revenus extérieurs. Alors, ils louent de vastes bas fonds pour vendre le surplus de riz.
- 20 *c - Les plus âgés constituent la classe 6;* leur situation est assez satisfaisante avec une moyenne d'âge élevée (61 ans), une famille réduite par le départ des enfants (7,4 membres) et peu d'actifs. Ils se distinguent de la classe 2 par des domaines restreints (5,5 ha en moyenne). Comme pour la classe 3, ils ont planté des caféiers sur leurs terres de versant, conservent un champ plus ou moins grand mais ne disposent plus de beaucoup de réserves de terre. Pour cette raison, ou pour d'autres, ils exploitent leurs bas fonds en rizières.
- 21 Cette situation semble relativement nouvelle. L'enquête de Niehen, village kpélé étudié en 1955<sup>7</sup>, décrivait une situation où il n'y avait pas de compétition dans le partage de la terre, "chacun ayant droit à son lopin dans la mesure où il peut l'exploiter".  
L'origine de l'inégalité : mutations sociales et transition foncière  
Lignages et répartition foncière

- 22 La plupart des villages de Guinée Forestière, quelle que soit l'ethnie, comptent plusieurs lignages, dont un généralement dominant. Ces villages sont relativement anciens même s'ils ont changé plusieurs fois de site. A Niehen par exemple<sup>8</sup>, la fondation du village actuel remonte au milieu du XIX; il était alors entouré de fortifications. Mais l'origine du village est plus ancienne; le site original était un piton, incommode mais adapté à la défense. Ces villages ont connu plusieurs phases d'installation : une première ancienne d'agriculteurs-chasseurs, rejointe plus tard par des clans guerriers qui se sont généralement imposés comme chefs. Mais les anciens occupants, comme d'ailleurs souvent en Afrique, ont gardé une partie de leur autorité: ils conservent encore des fonctions religieuses et c'est généralement chez eux que se recrutent les *zohomou*, à la fois guérisseurs, sorciers, maîtres des masques traditionnels, organisateurs de l'initiation et membres influents du *ton*, conseil et tribunal du village. Enfin, attirés par le prestige de certains chefs, de nouveaux habitants se sont installés, soit comme cultivateurs, soit comme guerriers<sup>9</sup>.
- 23 La répartition du pouvoir politique entre lignages est assez variable et les différences entre ethnies peuvent être sensibles, mais il ne semble pas que cela ait donné naissance à des différences dans les attributions foncières, au moins à l'origine. A Niehen, la famille la plus ancienne, les Monémou, a accueilli d'autres familles. De ce moment date l'affectation des terres, chaque grande famille ayant reçu son lot dans un secteur déterminé. La distribution est radiale commandée par les chemins issus du village et le long duquel se déploient les champs. A Niehen en 1955, il n'y avait pas de compétition pour le partage des terres.
- 24 A l'heure actuelle, il n'existe que peu d'inégalités entre les lignages villageois quant à l'extension des maîtrises foncières. Ainsi à Kokota, en pays manon, le lignage majeur est celui des Doré qui forme près de la moitié de la population du village, davantage même si l'on y agrège celui des Lolamou, branche des Doré revenue de Lola. Les Sönömou (et leur version en langué malinké, les Kourouma) sont le lignage local, rejoint par les Doré au milieu du XIXe siècle. Les Gbamou (ou en malinké les Sagno) font aussi partie des lignages importants. Mais les différences entre les superficies des tenures foncières (jachères comprises) des unités de production des différents lignages ne les distinguent guère: de 4,5 à 8,5 ha en moyenne. Seuls quelques individus se signalent par de très faibles superficies, d'ailleurs obtenues à titre précaire: ce sont des neveux des lignages majeurs ou leurs descendants. Venus s'établir au village auprès de leur oncle maternel, ils ont bénéficié à ce titre de terres à cultiver mais ont été écartés des héritages. Ceci est conforme à la tradition, durement respectée dans la période actuelle de tensions foncières.
- 25 Sans pouvoir encore généraliser à toute la Guinée Forestière, il semble donc que l'inégalité soit postérieure à la délimitation des territoires lignagers. Quels qu'ils soient, guerriers, agriculteurs et peut-être descendants de captifs intégrés au lignage, les hommes ont été bien accueillis et ont bénéficié de larges attributions de terres tant que celles-ci étaient abondantes.
- L'éclatement des communautés lignagères
- 26 Dans un tel système, les droits fonciers de l'individu n'étaient reconnus qu'en fonction du groupe auquel il appartenait. C'est au nom de ce principe que chaque famille disposait d'une parcelle qu'elle exploitait dans le cadre du territoire lignager. Elle disposait ensuite d'un droit d'usage préférentiel pour les parcelles qu'elle avait défrichées et cultivées et qui étaient ensuite retournées en jachère.

- 27 La famille de Guinée Forestière est à l'origine une famille étendue, patrilinéaire. Elle était une communauté d'habitation et souvent une communauté de travail (mais jamais aussi strictement qu'en pays malinké par exemple). En effet la gestion des terres et du travail familial par le chef de famille variait selon les régions ; chez les Toma, il n'y a pas très longtemps, la terre était cultivée en champ commun par tous les membres de la famille ; hors ce travail commun, les ménages et les célibataires pouvaient cultiver leur propre champ. Chez les Kpélé et les Konon il n'y a pas d'évidence du champ commun dans un passé récent : chaque ménage cultivait le sien, celui du chef de famille étant plus grand que les autres. Par contre, il pouvait mobiliser le travail familial.
- 28 Mais chez tous les Guinéens de la Forêt, le chef de famille est l'administrateur du patrimoine. A sa mort, on distingue ses biens propres et les biens de la communauté. Les premiers vont à ses héritiers, les seconds à son successeur à la tête de la famille. Les règles varient mais presque partout le chef de famille sera le frère, aîné, cadet ou à défaut le fils aîné. L'héritage des biens propres ira aux fils sauf s'ils sont mineurs. On voit là les difficultés que peut susciter l'éclatement de la famille élargie.
- 29 C'est d'abord la communauté d'habitation qui a éclaté. On peut dater l'éclatement de ces concessions lignagères, ou au moins en préciser la période. En 1955 à Niéhen, la communauté restait bien en place. Plus d'un quart des concessions comptaient 7 ménages et plus et rassemblaient les deux tiers de la population du village.
- 30 Trois facteurs vont contribuer à l'éclatement de la communauté d'habitation. La croissance démographique a rendu les concessions familiales trop petites, d'autant que, dans les villages d'autrefois, les cases sont serrées le plus possible. L'émigration temporaire de certains cadets, émancipés par la conscription dans l'armée coloniale, ou le séjour en ville, a déclenché les premières scissions. Enfin, l'aménagement des villages avec la viabilisation, la création ou l'extension des marchés, a favorisé la dispersion des lignages: à Niéhen, l'administration a éventré le village pour y faire passer la route; dans des agglomérations plus importantes, comme à Lola, la place du marché est déblayée au milieu de l'espace bâti. Mais c'est finalement le lotissement des villages, le bornage des parcelles et l'individualisation des propriétés qui marquent la fin de la vie communautaire dans les concessions familiales. Acquisée pour les petites villes dès la période coloniale, elle se poursuit dans les bourgs sous la Première République. Désormais, contrairement à la concession patriarcale, ces nouvelles parcelles sont des propriétés individuelles, des biens de la famille nucléaire où ne vivent que le père de famille, sa ( ou ses) femmes et ses enfants<sup>10</sup>.
- 31 Parallèlement, la famille élargie cesse d'être une communauté de travail : elle ne l'était déjà plus que très partiellement chez les Kpélé et les Kono dès les années 1950; mais au moins comptait-on sur l'effectif de la famille lignagère et sur l'entraide pour satisfaire ses besoins en main-d'œuvre. Actuellement, ayant accès à l'argent par des prestations en travail, les jeunes se sont arrogés une autonomie précoce vis-à-vis de leur famille et rendent difficile même la mobilisation du travail familial.

#### Modes d'héritage et montée de l'inégalité

- 32 Les unités de production s'étant petit à petit individualisées au niveau de la famille nucléaire, les règles d'héritage se sont modifiées. Le fils reçoit de la terre directement de son père sans aucun intermédiaire du lignage. Le partage peut se faire selon plusieurs modèles acceptés par la coutume. Le plus commun se déroule comme suit: le père accorde une partie du patrimoine à son fils aîné, les autres fils ne recevant qu'un champ au moment de leur mariage. Le reste de la terre est partagé après le décès du

père entre tous les fils (ou encore entre les fils qui ont un champ du vivant du père). Tant que les terres étaient abondantes, le système fonctionnait sans trop de problèmes. Depuis que les terres à défricher sont plus rares, il favorise fortement l'aîné.

- 33 L'individualisation de la maîtrise de certaines terres avait commencé dès l'époque coloniale. Meillassoux<sup>11</sup> a montré comment la diffusion des cultures de rente, le café en particulier, avait entraîné la valorisation de la terre et l'apparition de la propriété foncière chez les Gouro de Côte-d'Ivoire (qui appartiennent au même ensemble culturel que les peuples de la forêt guinéenne). Cette évolution a été observée également en Guinée Forestière<sup>12</sup>. Mais, c'est la Première République, alors qu'elle vire rapidement ausocialisme et affirme rapidement la propriété de l'Etat sur la terre, qui renforce fortement la position de l'aîné dans le système familial.
- 34 Le plus important de ces facteurs est l'impôt. En 1964, remplaçant l'ancienne capitation payée en numéraire, l'administration établit la "norme", prélèvement en nature portant sur le riz et le café. Le chef de famille, inscrit sur la liste des contribuables, est responsable sur sa personne et ses biens du paiement de l'impôt. La contrainte physique n'est pas rare d'autant qu'en 1964, la "norme" atteint des niveaux exorbitants<sup>13</sup>. S'ouvre alors pour la Guinée Forestière une période noire marquée par l'émigration massive des populations vers le Libéria, la Sierra Léone et la Côte-d'Ivoire, et par la ruine de l'économie rurale. On ne peut guère dire que les chefs de famille aient profité de cette période très difficile, mais ils en émergent à la mort de Sékou Touré avec une autorité sur leurs dépendants, ainsi que sur le patrimoine familial, qu'aucun cadet ne leur aurait contesté en ces circonstances.
- 35 Et ceci d'autant moins que pendant cette période, qui court entre 1964 et 1984, une partie de la population a émigré. Beaucoup de successions se sont faites en l'absence d'une partie des héritiers et lorsque beaucoup d'entre eux sont revenus, après la mort de Sékou Touré, il leur a été difficile de revenir sur le partage.
- 36 Les histoires de vie recueillies lors d'entretiens montrent des scénarios assez répétitifs liés au retour de migration de longue durée : le père est mort, les frères présents se sont répartis l'héritage. Dans certains cas, pendant l'absence de l'ayant droit, l'héritage a été vendu (ce qui est possible dans le droit moderne mais qui n'est pas acceptable dans la tradition) à des Malinké immigrés dans la région. D'autres scénarios montrent le rôle mineur des femmes: le père meurt, laissant des enfants en bas âge; les oncles reprennent la terre ne laissant à la mère qu'une part très faible, et refusent de revenir sur le partage lorsque leurs neveux ont grandi.
- 37 En principe ces conflits fonciers sont réglés devant le *tonamou*, organisation de sages, cooptés pour leur intégrité. De fait, les aînés sont bien représentés dans ce conseil. Derrière, se profile la société de masques qui a repris de la vigueur depuis la fin du régime de Sékou Touré. "*Pourquoi se plaindre d'un partage au risque de se faire empoisonner?*" demande un grimpeur de palmiers dépossédé de son héritage. Pourquoi, réellement, alors qu'il existe encore des solutions alternatives.
- Stratégies individuelles Les petits exploitants : réduction des jachères et recherche de revenus extérieurs
- 38 On a vu que la réduction des terres disponibles avait eu pour effet le passage d'une rotation traditionnelle de trois ans de culture pour sept de jachère à un cycle beaucoup plus court de quatre ans: une année de riz, une autre de riz, maïs, manioc, suivie de deux années de repos, adéquates pour le contrôle des adventices mais insuffisantes pour la restitution de la fertilité. Pendant ces deux années de repos, la subsistance

familiale dépendra de la culture du riz dans les bas fonds sur ses propres parcelles ou sur des parcelles louées. L'extension considérable des rizières inondées en Guinée Forestière dans les années 1990 traduit donc en partie la différenciation croissante de la société.

- 39 Parallèlement, la recherche du numéraire s'est traduite par la prolifération de petits métiers, la généralisation du système des "contrats" d'ouvriers agricoles travaillant à la journée tandis que les éléments traditionnels de régulation sociale étaient de plus en plus mis à contribution. L'un des plus importants actuellement en Guinée forestière, tant du point de vue économique que du point de vue de l'évolution des paysages est l'exploitation du palmier à huile "sauvage".
- 40 *Elaeis guineensis*, héliophyte des forêts secondaires prospère sur les jachères où il domine les fourrés bas et les jeunes arbres. Dans la mesure où il est protégé par les agriculteurs, il constitue des groupements d'autant plus denses que la zone est anciennement occupée. Le palmier, en Guinée Forestière, appartient à la communauté villageoise, et peut donc être exploité par quiconque.
- 41 Dans le climat sub-équatorial qui règne en Guinée Forestière, la fructification du palmier, même si elle se poursuit toute l'année, est maximale à la fin de la saison sèche. Les grimpeurs professionnels travaillent en toute saison, mais sont rejoints par des occasionnels, agriculteurs, artisans ou même jeunes scolarisés qui concentrent leur activité sur deux ou trois mois. La récolte des régimes est un travail risqué et faiblement rémunérateur ; il est poursuivi dans le cercle familial par les femmes qui extraient l'huile rouge et valorisent fortement l'activité.
- 42 A Gouécké<sup>14</sup>, les grimpeurs professionnels dégagent ainsi un revenu moyen de 2 000 000 FG<sup>15</sup>, tant par la vente directe des régimes que par l'extraction de l'huile réalisée par leur femme. "Je gagne ma vie avec mon dos" dit l'un d'entre eux, mais son revenu annuel dépasse largement celui d'un petit fonctionnaire. La saison de travail est plus courte pour les agriculteurs qui grimpent généralement après avoir défriché leur champ ; c'est pour cela qu'on ne les voit guère en brousse avant le mois de mars, mais ils poursuivent leur activité jusqu'aux grosses pluies de juillet. Les revenus qu'ils en tirent sont de l'ordre de 500 000 FG, apport essentiel puisqu'il permet non seulement d'acheter les semences pour l'année en cours, mais aussi de se nourrir pendant la période de soudure de la saison des pluies et de payer les dettes de l'année.
- 43 La filière commerciale s'est considérablement amplifiée depuis une dizaine d'années. L'huile rouge est apportée par les producteurs aux marchés locaux ; elle y est vendue soit au détail, soit à des intermédiaires qui achètent pour le compte de grossistes installés à N'Zérékoré. De là, une partie alimentera Kankan et Labé et de là, le Mali ou le Sénégal.
- 44 Le succès même de la filière de l'huile de palme a entraîné des crispations sur la cueillette des régimes alors que l'exploitation du palmier sauvage était libre suivant la tradition. Le litige porte sur la notion de brousse ouverte où tout membre de la communauté villageoise a des droits. A Gouécké par exemple, où la densité de population est élevée et la terre clairement appropriée, les grimpeurs, lorsqu'ils ne se trouvent pas sur les terres de leur lignage doivent demander l'autorisation aux "propriétaires" des jachères dans lesquelles se trouvent les palmiers. De simple courtoisie, la demande est devenue obligatoire et l'autorisation, si elle est

généralement obtenue, demande du temps et quelquefois une persuasion d'ordre monétaire.

- 45 Ce changement d'attitude semble accompagner le mouvement foncier contemporain vers un droit de propriété unique succédant à un régime de superposition de droits individuels ou collectifs sur une parcelle. Du coup, une des préoccupations des riches est de sécuriser leurs droits fonciers. Deux stratégies sont possibles : la plantation et l'alliance avec les projets de développement.  
Plantation et sécurisation des droits fonciers
- 46 Dans ce contexte de mutation des droits fonciers et de tension sur les terres, un des procédés de sécurisation foncière les plus usuels, dans la région comme du reste en Afrique, est la plantation d'espèces pérennes. L'arbre est le symbole de l'appropriation. En Guinée Forestière, ce rôle est surtout tenu par le colatier et le caféier.
- 47 L'exploitation du colatier est ancienne dans cette partie de l'Afrique occidentale. Elle a jadis alimenté les routes commerciales vers l'empire du Mali dès le XVI<sup>e</sup> siècle. Arbre sacré, le colatier est enraciné dans les traditions des peuples de Guinée Forestière, lié aux rituels de la mort ou du mariage, mais aussi aux transactions de tous les jours ou aux simples manifestations de respect. Naguère cueillie dans la forêt par les seuls initiés des sociétés de masques, la cola est devenu depuis la colonisation française un produit de vergers plus ou moins vastes et réguliers, plantés par des individus.
- 48 A Samoé, en pays kpéllé<sup>16</sup>, dans une région où la production est stimulée par la proximité de la ville de N'Zérékoré, les plus anciens vergers datent des années 1930 ; beaucoup de vergers hérités datent des années 1950, mais l'essentiel a été planté entre 1980 et 1995. On observe à peu près le même rythme en pays manon<sup>17</sup> où un tiers des vergers a été plantés entre 1981 et 1985. Deux raisons sont avancées : d'une part le désir des habitants de s'affranchir du monopole des initiés sur les produits de la forêt et d'autre part, l'incitation forte du gouvernement de la Première République. Il faut sans doute ajouter, bien que cela soit rarement dit, qu'à partir de 1984 commence le retour des émigrés qui réclament de la terre.
- 49 Ces vergers sont généralement de taille moyenne, de 20 à 60 arbres, presque toujours complantés de caféiers. Mais certains chefs de grande famille disposent de vergers beaucoup plus vastes atteignant plusieurs centaines d'arbres. Une partie est destinée à la consommation personnelle et a pour but d'entretenir le réseau des relations sociales, une autre partie est destinée à la vente. Mais dans un contexte de monétarisation croissante, c'est cet aspect commercial qui est responsable, depuis quelques années de la désaffection que subit la plantation de colatiers. Le verger suppose en effet un investissement important : il faut débroussailler la parcelle, puis la nettoyer régulièrement en attendant que les plants aient acquis une taille suffisante pour ne pas être étouffés ; les colatiers ne parviendront à maturité qu'au bout de 8 à 10 ans. Il s'agit donc de dépenses importantes avant de voir le premier fruit. Or les prix sont actuellement peu attractifs : 300 à 400 FG le kilogramme de noix non lavées. Les plus gros vendeurs du village n'écoulent pas plus de 600 kg de noix, soit une rentrée d'argent médiocre eu égard aux frais encourus, mais il reste le prestige attaché à la cola, la part de la récolte qui rentre dans l'économie du don, car pour ce qui est de la sécurisation de la terre, on dispose d'un arbuste plus rentable, le caféier.
- 50 A l'Indépendance, la production de café atteignait 15 700 t., puis la trachéomycose et la politique de Sékou Touré eurent raison des plantations les plus prospères. De cette époque les villages ont conservé leur ceinture de caféières, mais en 1984, le pays

n'exportait guère plus officiellement de café ; 300 t. seulement ; la filière café était ruinée.

- 51 Progressivement les quantités commercialisées se sont accrues, surtout depuis que la caféiculture est encadrée par un projet national RC2, la deuxième relance caféière. Les exportations se situent actuellement aux alentours de 15 000 t., soit la production de la fin de la période coloniale; mais le contexte a beaucoup changé. Pour les paysans, le café n'est plus qu'une source de revenus parmi d'autres ; il vient bien après l'huile de palme et au même niveau que le vin du palmier raphia. En fait, seulement 10% des exploitants sont de véritables caféiculteurs et les ventes leur procurent plus de la moitié de leurs revenus<sup>18</sup>. A Kokota par exemple, l'essentiel des plantations est aux mains de 5% de la population. Disposant de plusieurs parcelles, ils totalisent 5 ha de caféiers, en moyenne. De ce point de vue, ce sont de véritables planteurs.
- 52 Ce n'est pas pour autant que les techniques ou les façons culturales se sont perfectionnées. Le rendement par caféier a été calculé pour toute la Guinée Forestière et s'élève à 120 g<sup>19</sup>. Ce serait presque ridicule si les caféiculteurs apportaient quelque soin à leur entreprise. Mais la plupart des caféières, de 40 ans, héritées des parents, n'ont jamais été recépées; les parcelles sont envahies par les herbes et les arbres plus que jamais d'ombrage. Pour valoriser l'espace on les a complantées en colatiers ou en ananas. En fait, il s'agit pour l'essentiel d'une cueillette.
- 53 Mais depuis 1990, les possibilités d'utiliser des plants sélectionnés se sont multipliées sous la houlette du projet RC2. Ce projet consiste à créer des groupements villageois et à les aider techniquement et financièrement. En 1993, malgré un taux de pénétration élevé dans les campagnes de Guinée Forestière (40% des villages avaient au moins un groupement RC2), la population des planteurs encadrés restait réduite: 7 000 planteurs, soit 10% de la population intéressée et 5% de la commercialisation. Pourtant, les exploitants non encadrés continuaient à planter, par la force des choses, des sauvageons qu'ils n'entretiendraient pas et pour une récolte faible. Une caféiculture à deux vitesses se développait donc: l'une moderne, mais très minoritaire, visant la productivité, le revenu et éventuellement l'ascension sociale à travers l'Union des Planteurs de Café, l'autre basée sur la cueillette.
- 54 Quel intérêt à la caféiculture dans ces conditions? Sans doute une réduction des risques par la diversification des sources de revenus, mais le plus puissant avantage est le marquage foncier. A la limite des finages, les conflits entre villages deviennent nombreux. Ces terres éloignées sont davantage cultivées actuellement et chacun cherche à s'approprier les terres du village voisin. Mais d'une façon plus générale, le contrôle de la terre est devenu l'enjeu majeur dans les villages.
- L'alliance avec les projets de développement
- 55 L'engagement des paysans dans les projets de développement agricole lorsqu'ils existent, ou leur forte demande lorsqu'ils sont absents, doit être resitué dans ce contexte de mutations foncières et de compétition croissante entre les groupes familiaux.
- 56 Un des terrains les plus évidents de cette alliance est certainement le bas fond, de plus en plus exploité en riziculture. Jusque dans les années 1990, le bas fond n'était guère mis en valeur : c'était la place de la raphiale qui fournissait le vin de palme, mais en général, on le cultivait peu; domaine des femmes, elles y faisait venir des légumes et souvent un peu de riz, comme appoint. Comme souvent les bas-fonds appartenaient aux

propriétaires du versant qui les bordait, mais n'étant pas réellement un enjeu important, les règles foncières qui s'y appliquaient étaient assez floues.

- 57 Les choses ont commencé à changer à partir du milieu des années 1980. Le retour des émigrés après la mort de Sékou Touré, l'afflux des réfugiés fuyant la guerre civile du Libéria donnent une soudaine valeur aux terres de bas fonds jusque là délaissées mais que l'on peut attribuer aux nouveaux arrivants pour leur subsistance. En Guinée, des projets de mise en valeur des bas fonds sont rapidement initiés par le Haut Commissariat aux Réfugiés (HCR), dans le but de nourrir la population déplacée tout en préservant la région de la déforestation<sup>20</sup>. L'aménagement des rizières est financé par le HCR à partir de 1991, et des périmètres, de petite taille, sont gérés par des groupes mixtes de réfugiés et de villageois.
- 58 Du point de vue institutionnel, le contexte a lui aussi été profondément modifié par la Lettre de politique de développement agricole en 1991, où le gouvernement guinéen, visant à relancer les cultures vivrières et notamment la riziculture pour reconquérir le marché national, invite les bailleurs de fonds à appuyer des programmes de développement rural.
- 59 Dès lors, la conjonction des éléments est particulièrement favorable : les financements du HCR et des institutions de coopération bilatérales, l'appui technique (en particulier de l'AFVP), l'abondance de la main-d'œuvre rendue nombreuse par la poursuite de la guerre libérienne, et l'intérêt des ayants-droits, parce que c'est à eux que profite l'investissement à long terme de l'aménagement des bas fonds. Jusqu'alors détenteurs de droits relativement flous, le projet les a confirmés dans leurs prérogatives en mesurant les parcelles, désormais nominatives. Lorsque le bas fond ne leur appartient pas, les exploitants réunis en groupement, paient une redevance au propriétaire (ce qui peut être assimilé à une location) ou lui sont liés par contrat de métayage. Un des rôles du projet est de sécuriser l'exploitant mais aussi le propriétaire *“de manière à leur assurer qu'ils ne perdront aucun droit sur leur propriété après le départ des équipes du projet”*<sup>21</sup>. A Kokota, près de Lola, on a vu une classe de propriétaires disposer de plus de 8 ha en rizières, qu'ils prêtent, louent, ou exploitent eux-mêmes en utilisant de la main-d'œuvre salariée. Mais en dehors des zones développées par les projets, les aménagements sont rares. Dans de nombreux villages, les propriétaires attendent l'hypothétique arrivée du projet PDPEF, non parce qu'ils manquent de moyens pour aménager les bas-fonds mais parce qu'ils souhaitent bénéficier de la sécurisation des transactions foncières.
- 60 De 1991 à 1996 près de 700 ha de bas-fonds auraient été aménagés, sur les 3 700 ha inventoriés comme aménageables ; depuis les travaux de mise en valeur stagnent. La paix relative au Libéria, le retrait de nombreux projets, rendu effectif par l'insécurité qui règne aux frontières de la Guinée Forestière depuis 2000, et la concurrence du palmier raphia, comme source de revenu et comme sécurisation traditionnelle des bas fonds en sont les causes.
- 61 Pour les projets, le bas fond a été perçu comme une porte d'entrée dans l'espace villageois (et elles étaient relativement rares à la fin des années 1980) et une occasion de développer des programmes locaux où participent les bénéficiaires, le pouvoir local, le conseil des sages et les animateurs du projet.
- 62 Cette clé a été utilisée dans d'autres projets souvent plus lourds. Lorsque la SOGUIPAH installe ses plantations industrielles à Diéké, elle est contrainte de s'appuyer de la même façon sur les pouvoirs villageois, les gros propriétaires, qu'il faudra dédommager et qui seront les principaux bénéficiaires des plantations villageoises de palmier à

huile, d'hévéa, alors que parallèlement la société doit entreprendre un important volet d'aménagement des bas fonds pour occuper et nourrir la population déplacée.

- 63 La Guinée Forestière a connu depuis une quinzaine d'années des mutations considérables, liées de façon conjoncturelle au retour des émigrés de la Première République et à l'afflux massif des réfugiés des guerres libérienne et sierra-léonaise et de façon structurelle à l'entrée dans une économie de marché.
- 64 La combinaison de ces facteurs s'est traduite par une mutation foncière profonde qui a vu l'éclatement des domaines lignagers. S'agit-il de cette "transition foncière" qui fait passer la terre de l'usufruit collectif à la propriété privée ? Cela est peu clair. Il semble qu'on n'ait approché la propriété privée que dans le domaine d'intervention des projets, qui ont importé les concepts occidentaux de propriété avec parcelles bornées et nominatives (encore que de plus en plus les projets, par prudence, se contentent de s'assurer que les parcelles aménagées sont libres de conflit et s'effacent devant les opinions des conseils de villages). Sur le reste du finage demeure un régime de superposition complexe de droits individuels et collectifs sur le même espace, de surcroît variable selon les contextes locaux.
- 65 Ces mutations vont dans la direction d'une inégalité croissante des maîtrises foncières et une nette différenciation sociale. Quelles conséquences ces changements ont-ils du point de vue environnemental? Pas forcément celles qu'on croit: l'essentiel des réserves de terre sont partagées par un faible nombre d'exploitations qui peuvent y maintenir des temps de jachère longs ou bien les défricher pour la caféiculture. Dans ces conditions, l'évolution dépend bien plus des conditions de commercialisation du café que de ce qu'on désigne comme la "pression démographique". Les mutations paysagères ont été considérables avec l'aménagement des bas fonds et, sur les versants, l'extension d'un agro-système forestier aux temps de jachère variés.
- 66 Société en crise? Evidemment, un regard extérieur considérera avec un peu d'effarement ce qui peut apparaître comme une spoliation massive (mais après tout les partages inégaux et le droit d'aînesse ne sont finalement pas si éloignés dans l'histoire rurale française par exemple). Est-elle perçue en Guinée Forestière comme une injustice? Apparemment pas, tant qu'il reste des compensations sous la forme de la responsabilité sociale et aussi financière des aînés vis-à-vis des cadets et des alternatives économiques. Celles-ci existent sur le territoire villageois, sous la forme d'autres activités agricoles comme la filière du palmier à huile, ou l'artisanat. Elles existent aussi en dehors, sous la forme d'une mobilité accrue, à la recherche de contrats comme travailleur agricole et, de plus en plus, d'emplois durables ou précaires en ville. N'Zérékoré est une des villes de Guinée au plus fort taux de croissance<sup>22</sup>.
- 67 Pourtant de fortes tensions existent, qui se font jour sous la forme de conflits locaux. L'insécurité frontalière qui règne depuis 1999 dans les préfectures de Guéckédou, de Macenta, se traduit localement en replis identitaires qui s'enracinent dans des litiges fonciers entre Toma et immigrants malinké et dégènèrent en explosions de violence. Mais on peut penser que tant que demeureront des alternatives économiques viables à la subsistance agricole dans un milieu refermé sur lui-même, ces risques demeureront limités.

---

## BIBLIOGRAPHIE

- BANGOURA Z.A., 1994 - Place du café dans les systèmes de production en Guinée forestière. ESAT2, Montpellier, 46 p. (Mémoire ESAT2).
- BERDOULAY Vincent, SOUBEYRAN O. et PASCUAL Jean-François, 1999 - Patrimoine naturel et développement durable. A propos de la controverse des Monts Nimba (Guinée). *Espaces et Sociétés*, Paris, n° 97-98, pp. 91-101.
- BIDOU Jean-Etienne, 1997 - Brûlis, cultures industrielles et environnement. L'action de la SOGUIPAH en Guinée forestière. In : SINGARAVELOU, dir. - *Pratiques de gestion de l'environnement dans les pays tropicaux*. DYMSET, Pessac, pp. 161-173 (*Espaces tropicaux*, n° 15).
- BIDOU Jean-Etienne et TOURE Julien Gbéré, 2002 - La population de la Guinée : dynamiques spatiales. *Les Cahiers d'Outre-Mer*, Bordeaux, vol. 55 n° 217, pp.
- BLACK R., 1999 - Les réfugiés dégradent-ils l'environnement, Exemples au Sénégal et en Guinée. In : *Déplacés et réfugiés, la mobilité sous contraintes*. IRD, Paris, pp. 383-408.
- GERMAIN J., 1984 - Guinée, peuples de la forêt. Académie des Sciences d'Outre-Mer, Paris, 380 p.
- GUINEE. Mission démographique, 1954-1955 - Etudes agricoles et économiques de quatre villages de Guinée française. IV. Etude d'un village guéré de Guinée forestière : Niehen. S.l., s.e., 1957, 48 p.
- GUINEE. Projet de développement des petits exploitants en Guinée forestière, PDPEF, 1994 - Enquête socio-économique en Guinée forestière. PDPEF, Conakry, 100 p. + annexes.
- GUINEE. Projet de développement des petits exploitants en Guinée forestière, PDPEF, 1998 - Rapport d'évaluation à mi-parcours. PDPEF, Conakry, Juin, 22 p.
- HOUEL E. et LESPINE C., 1994 - Diagnostic du système agraire de la région de Lola (République de Guinée). INAPG, Paris-Grignon (Mémoire).
- MEILLASSOUX Claude, 1964 - Anthropologie économique des Gouro de Côte d'Ivoire - de l'économie de subsistance à l'agriculture commerciale. Mouton, Paris.
- RIVIERE Claude, 1975 - Dynamique de la stratégie sociale en Guinée. Université Lille 3, Atelier de reproduction des thèses, 1975, 679 p. ; Publications de la Sorbonne - PUF, Paris, 1978 (Série NS Recherche, n° 24) (Thèse Sciences économiques ; Paris V, 1975).
- ROSSI Georges, 1993 - Evolution politique, démographique et dynamique de l'environnement en Guinée forestière. *Les Cahiers d'Outre-Mer*, Pessac, vol. 46, n° 183, pp. 253-272.
- SAGNO P., 2001 - Le palmier à huile dans le système agraire de la région de Gouécké. Université, Conakry (mémoire de maîtrise).
- SOCA 2, s.d. - La filière café guinéenne en 1993. MARA, Conakry, 56 p. + annexes.
- THEA N., 2002 - Cola et système agraire en Guinée forestière - l'exemple de Samoé. Université, Conakry (mémoire de maîtrise).
- TOURE J. Gbéré, à paraître - La terre des Kpokowa. Université, Conakry.

## NOTES

- 1.- ROSSI G., 1993
  - 2.- BERDOULAY V., SOUBEYRAN O., PASCUAL J.F., 1999
  - 3.- HOUEL E. et LESPINE C., 1994 ; GUINEE. Développement PDPEF, 1994.
  - 4.- HOUEL E. et LESPINE C., op. cit.
  - 5.- Sur la question de la différenciation sociale en Guinée, voir la remarquable thèse de Cl. RIVIERE, 1975.
  - 6.- BIDOU J.E., 1997,
  - 7.- GUINEE. Mission Démographique 1954-55.
  - 8.- GUINEE. Mission Démographique 1954-55.
  - 9.- GERMAIN J., 1984.
  - 10.- TOURE J. Gbéré, à paraître
  - 11.- MEILLASSOUX C., 1964.
  - 12.- RIVIERE C., 1975, p. 500 et suivantes.
  - 13.- ROSSI G., 1995.
  - 14.- SAGNO P., 2001.
  - 15.- 1 euro : 1 700 FG environ.
  - 16.- THEA N., 2002.
  - 17.- BIDOU J.E., 1998.
  - 18.- BANGOURA A., 1994.
  - 19.- SOCA2, s.d.
  - 20.- BLACK R., 1999.
  - 21.- GUINEE. PDPEF, 1998.
  - 22.- Voir dans le même numéro BIDOU et TOURE, "La population de la Guinée : dynamiques spatiales".
- 

## RÉSUMÉS

Les mutations démographiques, économiques et sociales en cours en Guinée Forestière ont conduit à un éclatement du système lignager des maîtrises foncières et à l'accroissement des inégalités. Les exploitants agricoles disposant de peu de terres doivent réduire leurs jachères sur les versants, cultiver le riz de bas-fonds et rechercher des revenus extérieurs. Les gros exploitants peuvent maintenir des temps de jachère long, ou convertir leurs friches en cultures commerciales (café et cola). La crise sociale a donc une influence modérée sur l'environnement, l'essentiel du terroir demeurant sous le système des rotations longues. Ce sont ici les conditions d'accès à la terre, bien plus que l'accroissement de la population, qui règlent l'évolution de l'agriculture sur brûlis.

Real Estate and Environmental Problems in the Guinée Forestière Province. The demographic, economic and social changes that are occurring in the fGuinée Forestière Province have led to a break up of the lineage system of real estate management and to an increase in inequalities. The farmers possessing little land must reduce their fallow fields situated on slopes, grow rice in low-lying areas, and seek non-farming income in order to make ends meet. The big farmers may keep

land fallow for a long period of time, or convert their fallow fields to the raising of commercial crops (coffee and cola). The social crisis has thus only a moderate influence upon the environment, the major part of the fields remaining under the system of long rotation. Here the question involves the conditions of access to land, far more than the increase in the population, that governs.

## INDEX

**Mots-clés** : bas fonds, cultures commerciales, Guinée forestière, jachère, maîtrise foncière, mutations sociales, pluri-activité

## AUTEURS

**JEAN-ETIENNE BIDOU**

Maître de conférences, UFM Poitou-Charentes

**JULIEN GBÉRÉ TOURE**

Maître de conférences, Université de Konakri